

DIRECTIVE TECHNIQUE NATIONALE ACCUEIL DES SPORTIFS ETRANGERS

OBJET : Cette Directive a pour but de clarifier et normaliser l'**accueil des sportifs étrangers dans les structures du PPF de la FFVoile** (principalement les Pôles France et Espoirs).

Sachant qu'il y a des bénéfices pour la structure et ses sportifs, cet accueil devra être validé par la Direction Technique Nationale :

Les sportifs étrangers seront soumis à une inscription annuelle auprès de la FFVoile :

- La FFVoile effectuera une facturation en direct au sportif ou à la sportive.
- Le montant sera de 8 000€.
- 60%, soit 4 800€ seront reversés à la structure d'accueil.

Cette inscription donnera accès :

- Au fonctionnement permanent dans la structure (Entraînement, bâtiment, activités diverses, ...)
- A l'intégration d'un groupe d'entraînement fonctionnant dans la structure,
- Au système d'études local si souhaité par le sportif ou la sportive, en accord avec le responsable du suivi « socio-pro » de la structure.
- Aux épreuves éligibles du calendrier fédéral comme tout sportif étranger.

Cependant, pour des raisons évidentes de concurrence, cette inscription ne permet pas :

- De participer à des actions nationales (stages nationaux, regroupements inter pôle, ou coach-regatta organisées par les entraîneurs de la série).

Mise en application à la date de sa publication sur le site fédéral